

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 15 septembre 2025 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Émilie DESSEIGNE
Relevé de décisions CI 2025-09-15
Courriel : inspe.direction@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, en date du 08 septembre 2025, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 15 septembre 2025.

A) Membres siégeant au Conseil : Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Alexandra DEMUTH, IGE, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Olga OTERO, PU, site INSPE du Campus de Poitiers

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport (visio)
- M. Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, Vice-doyen en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales appliquées
- Mme Siobhan VICENTE FREDEFOND, MCF, Assesseure à la pédagogie, UFR Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- M. Grégoire BORST, Président du Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers, PU en psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation, Université Paris Cité
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- Mme Carole DECOSTER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (visio)
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CeRCA-CNRS (visio)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs – La Rochelle Université

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice école élémentaire Application Jules Ferry Niort (par M. David FÉVIN)
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, EPS, site INSPE du Campus de Poitiers (par Mme Olga OTERO)

- M. Guillaume GARNIER, PRAG Histoire-Géo, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Olga OTERO)
- Mme Géraldine HARDOUIN, PRCE, SVT, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, Sciences physiques et chimiques, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Stéphane MANSON, Vice-président Formation et vie universitaire (par M. François GEOFFRIAU)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)
- Mme Frédérique VRAY, Directrice du Pilotage des Formations, Université de Poitiers

B) Membres invités :

- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Nombre de membres présents : 11 en présentiel / 5 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 16 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 8

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 24

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
Approbation du procès-verbal du CI 10 juin 2025	Le procès-verbal est voté à l'unanimité.	Vote : 24 pour 0 contre 0 abstention
Instances : Accueil des nouveaux membres – Composition du CI et du COSP au 1^{er} septembre 2025	Évolution de la composition du Conseil d'Institut (CI) au 1^{er} septembre 2025 : Nominations au sein du CI par Mme La Présidente de l'Université de Poitiers : - Monsieur Yannick Blandin (Assesseur à la pédagogie FSS) - Maintien au sein du CI - Madame Effrosyni Lamprou (Assesseure à la pédagogie L&L) - Maintien au sein du CI - Monsieur Frédéric Richard (Assesseur à la pédagogie SFA) - Maintien au sein du CI - Madame Siobhan Vicente Fredefond (Assesseure à la pédagogie SHA) - Intégration au sein du CI - Madame Frédérique Vray (DPF) - Intégration au sein du CI Membres sortants du CI suite à ces nominations : - Monsieur Manuel Gimenes (SHA) - Madame Lucie Malbos (SHA)	Non concerné

	Élections au sein du CI - suite au scrutin de juin 2025 : - Madame Olga OTERO (Collège A - Professeur(e)s des universités et assimilé(e)s) - Madame Géraldine HARDOUIN (Collège D - Personnels relevant du ministère de l'éducation nationale) - Madame Alexandra DEMUTH (Collège E - Autres personnels - BIATSS)	
Réforme : examen et mise au vote du dossier d'accréditation de la LPE	Les principales dispositions de la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants sont rappelées : la mise en place de la Licence du Professorat et de l'Éducation (LPE), la création des Master Enseignement et Éducation (M2E), ayant pour vocation de remplacer à terme les actuels Master MEEF, ainsi que la mesure prévoyant une intervention de 50% du temps de formation en LPE et M2E assuré par des praticiens de l'éducation nationale dans la nouvelle offre de formation des INSPÉ. Un discours de remerciements est prononcé par le Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, Denis Alamargot, à l'attention de l'ensemble des personnels formateurs et administratifs de l'Institut, des membres de l'équipe de direction élargie, des membres des instances (COSP et CI), de Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers, des membres de la gouvernance et des services centraux de l'Université de Poitiers (UP), et de La Rochelle Université (LRU). Il est précisé que les différentes collaborations, dans la rédaction du dossier d'accréditation de la LPE, se sont tenues dans un climat de confiance mutuelle, et ont permis d'avancer de manière cohérente et concertée, en veillant à articuler au mieux les orientations nationales avec les réalités de l'académie de Poitiers et des universités partenaires. Denis Alamargot souligne que la réforme engage l'Institut sur trois principaux axes stratégiques : • L'ouverture de la LPE sur les quatre sites de l'académie – Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle – afin de garantir une offre territorialisée, équitable et cohérente avec les besoins du service public d'éducation. • La soutenabilité des moyens : avec une mise en œuvre à moyens constants. Cela suppose un équilibre à trouver non seulement entre la LPE et le M2E, mais également au sein du M2E, entre le premier degré, le second degré et le parcours Encadrement éducatif. • Un pilotage partagé entre l'Université de Poitiers, La Rochelle Université et le rectorat, pour que cette offre nouvelle s'insère dans une dynamique académique cohérente. L'élaboration du dossier d'accréditation a reposé sur une méthode collective et concertée, selon un processus que le Directeur de l'INSPÉ a souhaité – avec toute l'équipe de direction – transparent et impliquant, et qui a mobilisé de nombreux espaces de travail et de dialogue : • Des consultations auprès des équipes pédagogiques et administratives de l'INSPÉ ;	Vote : 18 pour 6 contre 0 abstention

- Des réunions ciblées et groupes de travail associant formateurs, responsables de mentions, de sites et de parcours, départements disciplinaires et transversaux ;
- Des Journées Académiques, qui ont permis de partager et d'affiner les orientations de la réforme ;
- Ainsi que la mobilisation des instances de l'INSPÉ – Conseil d'Institut, COSP, Conseil de directions – qui ont accompagné la construction de ce dossier.

Le pré-dossier d'accréditation n'appelle pas nécessairement à discussion, puisqu'il a déjà été transmis au ministère en date du 15 juin 2025, et qu'il relevait d'un cadrage très général. Ce pré-dossier portait notamment sur les items suivants :

- A. Renseignements administratifs
- B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
- C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement

L'analyse du dossier d'accréditation doit donner lieu à l'examen de plusieurs éléments :

- D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
- E. Initiation à la recherche
- F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
- G. Moyens humains prévus

S'agissant de la présentation synthétique du projet de LPE, contenue dans le dossier de pré-accréditation, Denis Alamargot évoque les points principaux :

- Le projet d'ouverture de la LPE sur les 4 sites de formation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers), dans le cadre d'un partenariat entre le Rectorat de l'académie de Poitiers, l'Université de Poitiers et La Rochelle Université.
- *Les capacités d'accueil de la LPE (CAL/COL)* – La DGESIP impose un seuil maximum de 60% de lauréats devant être formés par la LPE, et 40% non issus de cette filière de formation (notamment via les autres universités ou les patchs préparation concours portés par les autres composantes de l'Université de Poitiers). Sur la base d'un effectif de 130/135 postes ouverts au concours, cela correspondrait à une capacité d'accueil de 80/85 étudiants proposés au concours via la LPE. En moyenne, une trentaine d'étudiants pourraient être accueillis sur chacun des 4 sites, correspondant à 120 étudiants inscrits en LPE, pour l'ensemble de l'académie.
- *L'inscription des étudiants non lauréats de concours Bac+3 en M2E* – il s'agit d'un enjeu important qui acte le M2E est bien un Master universitaire.

Remarques émises en séance :

- Muriel Coret souligne la difficulté d'estimation des capacités d'accueil en M2E, et notamment de l'effectif de lauréats au CRPE (Concours de Recrutement de Professeur des Écoles) issus d'une reconversion professionnelle ;
- François Geoffriau ajoute que les étudiants en reconversion pourront, selon leur statut, accéder soit au Master 1, soit au Master 2 ;
- Denis Alamargot précise également que ces prédictions seront compliquées par l'ouverture simultanée du CRPE à niveau Bac+3 et Bac+5, durant les 2 prochaines années (2026 et 2027). En complément, aux effectifs de lauréats doivent s'ajouter les redoublants, ainsi que les étudiants internationaux recrutés via le dispositif Études en France.

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national

La maquette prévisionnelle de la LPE est présentée, sous forme d'une répartition horaire par blocs et par UE, pour chaque année de la licence.

Au regard du cadrage national, la nécessité d'un point d'ajustement a été identifié pour l'UE6, portant sur les langues vivantes. Le cadrage de la LPE l'université de Poitiers impose une UE et un nombre d'heures d'enseignement en L1 et L2 de 24h par semestre. Ce cadrage positionne donc 96h de langue sur les deux années de L1 et L2, ce qui ne prévoit pas d'enseignements en d'équilibrer les 108h de langues vivantes sur l'ensemble des 6 semestres de la licence, à l'inverse du cadrage de l'Université de Poitiers. Ce point devra donc donner lieu à des adaptations complémentaires, y compris entre les deux universités partenaires.

S'agissant de la répartition des ECTS par bloc, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a accepté des ajustements au cadrage national, afin de pouvoir correspondre au cadrage des maquettes défini par l'Université de Poitiers, sur la base de multiples de 3. Ainsi, le bloc 1 serait adapté à 126 ECTS (au lieu de 125), et le bloc d'adaptation à chaque territoire à 9 ECTS (au lieu de 10).

Il est précisé que La Rochelle Université n'est pas concernée par ce dispositif, car la répartition des ECTS s'effectue selon des multiples de 1.

Remarques émises en séance :

- Concernant la page 8 du dossier, Muriel Coret déclare que les représentants du personnel de la liste FSU regrettent le fait que cette licence PE mette au premier plan la préparation au concours. Cela induit une mise au second plan de la dimension universitaire de la licence, et des possibilités de passerelles entre disciplines (*remarque prise en compte dans la modification du dossier*).
- S'agissant de la page 9 du dossier, Muriel Coret fait part d'une satisfaction quant au fait que les UE ne correspondent pas à la

transformation des blocs. Le cadrage national implique cependant un morcèlement des enseignements.

- En page 10, Muriel Coret souligne que l'UE4 est centrée sur l'analyse des situations d'apprentissage, alors que les blocs 2,3 et 4 ne comportent pas de dimension disciplinaire. Il lui semble pourtant difficile d'envisager que l'analyse des situations d'apprentissage ne soit pas corrélée à la dimension disciplinaire (*remarque prise en compte dans la modification du dossier*).

- Suite à une interrogation de Olga Otero, Cécile Lalanne explique que les étudiants de LPE devront privilégier les UEO rattachées à la licence PE. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas bénéficier des contenus exigés et attendus par la LPE, ni du même volume horaire.

La notion de passerelles en LPE :

Les modalités envisagées prévoient que tout changement de discipline doit être conçu si possible durant le 1er semestre. Pour ce faire, les stages seront prévus au plus tôt, afin que les étudiants puissent rapidement évaluer si l'environnement professionnel visé, et les pratiques et postures attendue, correspondent à leurs appétences et à leur projet. Afin de définir les modalités de passerelles, l'INSPÉ s'est inspiré de celles mises en œuvre au sein des autres composantes universitaires de l'Université de Poitiers. Ces modalités prévoient notamment :

- Une Validation des Acquis (VAC), qui autorise la reconnaissance d'enseignements ou d'expériences antérieures ;
- Une validation de semestre sans note, dans le cadre d'une mobilité (notamment internationale) ;
- L'organisation des enseignements en blocs de compétences ;
- Les réorientations vers d'autres licences, particulièrement en L1, et plus encore au semestre 1 (S1), afin de ne pas pénaliser les étudiants qui identifieraient un écart entre leur projet initial et la formation suivie ;
- L'U6, présente dès la L1, notamment au S1, qui joue un rôle structurant.

Denis Alamargot souligne que les entrées tardives, après le S1 de L1, ne pourront pas bénéficier de la "voie rapide" (fast-track - dispense des épreuves écrites au CRPE), qui sera établie selon les notes obtenues en L1 et en L2 dans certains blocs.

E. Initiation à la recherche

Denis Alamargot annonce que le cadrage de la LPE prévoit une initiation à la recherche en et pour l'éducation, afin que les étudiants puissent développer une posture réflexive, critique et informée, à travers une acculturation progressive aux démarches, concepts et outils de la recherche en et pour l'éducation.

S'agissant des interventions spécifiques, un volume de 18 heures est envisagé (9h en L1 et 9h en L2), avec 3 principaux objectifs :

- Mener une recherche documentaire selon les standards scientifiques, incluant l'évaluation critique des sources, notamment à l'ère de l'intelligence artificielle. S'initier à la lecture de ressources

scientifiques en éducation et apprendre à construire une bibliographie restreinte et ciblée.

- Comprendre comment les évidences en éducation permettent d'interroger les réalités de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Identifier les outils de la démarche scientifique : méthodes, grilles d'analyse, cadres théoriques.

L'initiation à la recherche sera intégrée à d'autres blocs de formation :

- L'UE 6, proposant des enseignements méthodologiques génériques, dont la recherche documentaire, pouvant intégrer une dimension recherche.
- Le bloc 1, qui mobilise les apports de la recherche dans tous les champs disciplinaires enseignés à l'école primaire : mathématiques, français et compétences langagières, sciences et technologie, histoire-géographie et enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, langue vivante étrangère, enseignements artistiques, transition écologique et développement durable, et les enseignements optionnels de renforcement disciplinaire. Les contenus sont adossés aux travaux issus des sciences cognitives, des sciences du langage, des sciences sociales et des sciences de l'éducation, permettant une compréhension approfondie des objets d'enseignement et des modalités d'apprentissage.
- Le bloc 2, qui s'appuie principalement sur les apports des sciences humaines et sociales, et qui vise à articuler les dimensions cognitives, sociales, institutionnelles et politique de l'acte éducatif, sur la base de résultats consolidés de la recherche en et pour l'éducation.

S'agissant de la spécificité territoriale, une partie du volume de 100 heures doit être captée par l'UE6. La part territoriale est aussi définie par le cadrage applicable au sein des établissements. Par exemple, l'UE d'ouverture, proposée à l'Université de Poitiers, fera partie de ce volume horaire global.

En outre, le Rectorat de l'académie de Poitiers, l'Université de Poitiers, ainsi que La Rochelle Université, souhaitent que l'adaptation territoriale de la LPE puisse en partie être orientée vers le numérique éducatif, et vers l'intelligence artificielle dans le domaine de l'éducation.

L'encadrement et l'ancrage scientifique se basera sur une équipe pédagogique pluri catégorielle, assurant un continuum du laboratoire aux pratiques de classe ou d'éducation. Cette équipe réunira un nombre significatif d'enseignants-chercheurs rattachés à l'INSPE.

Il est également précisé que, dans le cadre du M2E, le travail d'initiation à la recherche donnera lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche professionnalisant. Le cadrage reste toutefois à être précisé sur ce point.

Remarques émises en séance :

- Muriel Coret déclare que la rédaction de la page 13 du dossier d'accréditation semble restreindre la spécificité territoriale aux questions du numérique ;
- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot souligne la nécessité de prendre conscience de l'effet d'échelle. Il s'agit de la spécificité territoriale, à l'échelle académique. La recherche n'est pas liée qu'au numérique. À cette étape de la rédaction du dossier d'accréditation, les apports de la recherche n'ont pas été quantifiés dans les différents blocs. Cela relèvera plutôt du travail conduit en mars 2026, sur la définition du plan de formation et des contenus.

F. Modalités prévisionnelles d'organisations des semaines de stages

Le cadre défini prévoit 10 semaines de stages durant l'ensemble du cursus de licence, dont au moins 7 semaines en école primaire, et 3 semaines de stage d'ouverture (dans un autre contexte). Les modalités de stage sont les suivantes :

- L1 : stages massés
 - 2 semaines en école primaire (3 stages successifs en cycle 1, cycle 2 et cycle 3)
 - 1 semaine d'ouverture dans un autre contexte (associations liées au domaine éducatif, structures partenaires de l'Éducation Nationale, structures professionnelles, sur listes fournies).
- L2 : stages massés et filés (mixtes)
 - 2 semaines en école primaire (dont le cycle 1)
 - 2 semaines d'ouverture dans un autre contexte (établissements adaptés, établissements du second degré ou stage à l'international)
- L3 : stages massés et filés (mixtes)
 - 3 semaines en école primaire, dont 2 semaines au S5 (stages filés), et 1 semaine au S6 (stage massé placé tôt dans le semestre, car associé à la préparation concours)
 - Pas de semaines de stage dans un autre contexte

L'objectif est que la semaine de stage, proposée dès la L1, contribue au système de passerelle.

Les modalités envisagées prévoient la possibilité d'activer le tutorat mixte, permettant à des référents de l'INSPE d'assurer des visites sur les lieux de stages. Cela va toutefois s'avérer difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble des 3 années de licence, en raison des moyens humains et financiers limités. Il est précisé que le livret des tuteurs de stages, élaboré en concertation avec les DSDEN et l'EAFC, permettra de définir les attendus du stage, le rôle des accompagnés, ainsi que les outils mobilisés. Le modèle proposé est issu du modèle actuel du Master MEEF, qui a été adapté à la LPE, sur la base de la même ingénierie de formation

Remarques émises en séance :

- Alison Charamon-Hill souligne que les modalités de stages, envisagées en licence, augmentent fortement le nombre de bassins de stages nécessaires. Cela nécessite une étude de faisabilité, et de veiller à ce que les mêmes écoles ne soient pas toujours sollicitées. En outre, elle suggère d'établir une liste limitée d'autres structures possibles de stage ;
- Denis Alamargot indique que la redistribution prévisionnelle des effectifs (accueil d'une vingtaine d'étudiants par site et par année de licence, et baisse des effectifs en Master) pourrait avoir un effet modéré sur l'augmentation des besoins en berceaux de stages. Par ailleurs, les modalités d'observation en stage ne sont pas encore définies (individuelles ou collectives). Denis Alamargot déclare qu'il prend bien en considération l'alerte émise par Alison Charamon-Hill, et indique qu'il faudra tenir compte de la nouvelle répartition des effectifs.
- François Geoffriau souligne que, du fait de la multiplicité des stages, les écoles seront amenées à accueillir des stagiaires de différents niveaux, avec la problématique de disposer de berceaux proches des universités, en licence.
- Olga Otero souligne une difficulté dans la réalisation des stages de L1, car peu d'étudiants sont véhiculés à cette étape de leur cursus, et cela induit des coûts.
- Suite à une interrogation de Muriel Coret, Denis Alamargot explique que les stages envisagés resteront sous les seuils de gratification de stage. En outre, il souligne que les problèmes de déplacements perdurent également en Master.
- Muriel Coret déclare être favorable au principe de tutorat mixte, mais souligne l'absence de faisabilité s'il est mis en œuvre à moyens constants.
- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot explique que les possibilités de mises en œuvre vont être précisées lorsque les maquettes et les plans de formation auront été définis.

H. Moyens humains prévus

À ce jour, 35% du volume de la maquette est assuré par des praticiens, pour la formation de 1er degré (27% par des services partagés et 8% par des enseignants mis à disposition). À cette estimation s'ajoutent les intervenants vacataires.

En application des modalités de la réforme, il est nécessaire d'augmenter de 15% la contribution des praticiens à l'offre de formation, afin de répondre à l'objectif fixé à 50% du temps d'interventions.

L'atteinte de cet objectif a été envisagée selon un plan progressif pluriannuel de 5 ans, avec une échéance fixée à 2030.

Deux statuts de mise à disposition ont été pensés, basés sur deux modes de valorisation des heures de l'éducation nationale :

- Une estimation de la quotité de mise à disposition, selon le système universitaire de valorisation des heures ;
- Une estimation de la quotité de mise à disposition en heure par heure.

Le dossier d'accréditation dresse également quelques pistes d'action, afin de pallier des sous-services d'enseignement via, par exemple, un moindre recours aux heures complémentaires, et les éventuelles transformations de postes vacants.

Remarques émises en séance :

- Muriel Coret souligne un travail à mener sur la composition des équipes plurielles. Elle déclare que l'injonction réglementaire de 50% du temps de formation assuré par des praticiens est contestée par la FSU, ainsi que par d'autres organisations. Ces modalités laissent à penser que les universitaires disposent d'une faible connaissance du travail de terrain. Elle suggère l'opportunité de revoir les modalités de mise en œuvre, et de conduire une discussion sur la composition des équipes plurielles (*remarque prise en compte dans la modification du dossier*).
- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot précise que les missions attendues du praticien seront formalisées, de manière à les présenter comme complémentaires à la connaissance fondamentale détenue par un enseignant-chercheur.
- François Geoffriau souligne également la nécessité d'acculturer les praticiens à l'organisation administrative des universités, qui diffère de celle des établissements secondaires.
- David Févin suggère qu'un parcours d'accueil et de formation pourrait intégrer des notions sur le mode de fonctionnement universitaire.

Modifications apportées au dossier d'accréditation suite aux remarques émises en séance :

Page 8 (partie C. – 2^e paragraphe) : la formulation « le programme intègre des enseignements fondamentaux (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie...), des modules de didactique et de connaissance des élèves et du système éducatif » est remplacée par « le programme intègre des enseignements **disciplinaires et didactiques** (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie...), **ainsi que portant sur la** connaissance des élèves et du système éducatif ».

Page 10 (2^e paragraphie – 2^e tiret) : Concernant l'UE4, qui regroupe les enseignements des blocs 2, 3 et 4, la formulation « centrés sur l'analyse des situations d'enseignement-apprentissage » est remplacée par « centrés sur l'analyse de **l'activité professionnelle et de la posture enseignante** ».

Page 13 : La désignation « La CARDIE » est corrigée par « Le CARDIE ».

Page 14 (dernière phrase en bas de page) : La formulation « Leur mise en œuvre repose sur un dispositif de tutorat mixte, associant un référent de stage INSPE » est remplacée par « Leur mise en œuvre **repose sur les dispositifs en cours à l'Université, à savoir le suivi de stage (1h par étudiant) ainsi que le tutorat mixte (5 heures par étudiant)**, associant un référent de stage INSPE ».

Page 15 (1^{er} paragraphe- 2^e phrase) : La formulation « En particulier en L3, le référent INSPE assure un accompagnement individualisé de 5h par étudiant, comprenant une à deux visites sur site et un temps de régulation [...] » est remplacée par « En particulier en L3, ***selon les objectifs de formation***, le référent ***de stage*** INSPE ***peut être amené à réaliser une ou deux visites sur site, en plus d'un*** temps de régulation [...] »

Page 15 (Point 2. – 2^e paragraphe) : La formulation « Ces temps sont animés par les équipes pédagogiques de l'INSPE, incluant les praticiens » est complétée de la manière suivante : « Ces temps sont animés par les équipes pédagogiques de l'INSPE, ***pluri-catégorielles***, incluant des praticiens ».

Page 16 (début du 4^e paragraphe) : Est ajoutée en début de paragraphe la précision suivante : « ***Avec la constitution d'une équipe pluri-catégorielle, associant enseignants-chercheurs, enseignants affectés dans le supérieur, praticiens du premier et du second degré et tuteur de stage*** ».

Page 16 (5^e paragraphe – 1^{er} tiret) : La formulation « Enseignants-chercheurs des universités partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université), impliqués dans les enseignements disciplinaires, pédagogiques et didactiques [...] » est complétée de la manière suivante : « Enseignants-chercheurs des universités partenaires (Université de Poitiers, La Rochelle Université), impliqués ***principalement*** dans les enseignements disciplinaires, pédagogiques et didactiques [...] ».

Page 17 (1^{er} paragraphe) : Le paragraphe suivant est ajouté en tout début de page : « ***Chacune de ces catégories contribue selon ses compétences et domaines d'expertise, mais dans un esprit de porosité des périmètres et d'articulation des actions, afin de favoriser la collaboration, la concertation et la complémentarité dans les différents blocs et UE. Cette dynamique collective vise à assurer une formation cohérente et progressive, où la diversité des statuts et des expériences nourrit la richesse pédagogique et la qualité du suivi. Elle suppose également un travail attentif d'accueil et de formation des collègues qui rejoignent ces dispositifs, pour faciliter leur intégration dans le fonctionnement universitaire, les dispositifs de formation ayant vocation à soutenir cet engagement partagé.*** »

Au terme de la lecture des différentes composantes du dossier d'accréditation, Grégoire Borst invite les membres du Conseil à une prise de parole.

Muriel Coret souhaite s'exprimer sur la position de vote des élus représentants de la FSU. Elle reconnaît l'ensemble du travail réalisé, et adresse ses remerciements pour la qualité des échanges, et l'écoute qui a été apportée sur certains points. Cependant, elle indique que le travail conduit porte sur la mise en œuvre de la réforme, et que la FSU conteste la réforme en elle-même, aussi bien dans son contenu que dans sa mise

	en œuvre. Elle mentionne plusieurs points : réforme imposée sans concertation, à moyens constants, choix d'une licence PE (vs licence pluridisciplinaire plus ouverte), fast-track, injonction sur la composition des équipes... Elle considère que les GT ministériels mettent au second plan les aspects qui concernent directement l'enseignement supérieur. En application de la position du syndicat, il est souhaité que ce désaccord soit remonté auprès du ministère. David Févin déclare, au nom de Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers, la reconnaissance du travail réalisé, dans des délais contraints, avec une transparence et une discussion permanente entre les deux universités partenaires. Denis Alamargot souhaite à nouveau féliciter l'engagement de tous les formateurs, formatrices et personnels. Le document élaboré est issu d'un travail collectif et collaboratif. À ce titre, il déclare être fier de le présenter comme le travail d'aboutissement d'une réflexion et d'une co-construction au sein et autour de l'Institut. En l'absence de remarques complémentaires, le dossier d'accréditation de la Licence du Professorat et de l'Éducation est soumis au vote des membres du Conseil d'Institut (CI), en perspective d'une demande d'ouverture de la formation pour l'année universitaire 2026/2027. <u>Nombre de votants</u> : 24 Abstention : 0 Contre : 6 Pour : 18 Le « pour » (75%) l'emporte sur le « contre » (25%).	
--	---	--

Questions diverses	<u>Points d'attention évoqués par les membres du Conseil d'Institut :</u> - Muriel Coret évoque la question des critères d'évaluation des candidatures reçues via la plateforme MonMaster, notamment en ce qui concerne la proximité géographique avec le lieu d'études visé. Les recrutements de l'année 2025/2026 ont donné lieu à de nombreuses incompréhensions. - En réponse à cette remarque, Denis Alamargot déclare ne pas être satisfait du déroulement du processus de cette année. Les problématiques identifiées ont mis en évidence la nécessité de réaffirmer des critères d'évaluation académiques. - Les échanges en séance ont donné lieu à une précision sur l'état des listes d'attente. Les étudiants en attente pour une affectation à Poitiers se sont vus proposer une place sur Niort ou Angoulême. Certains ont fait le choix de ne pas être affectés sur les sites de proximité. Concernant LRU, toutes les places n'ont pas été pourvues cette année, malgré l'épuisement de la liste d'attente. - En perspective du recrutement de l'année 2026/2027, François Geoffriau alerte sur le fait que le fonctionnement de la plateforme ParcourSup diffère de MonMaster. <u>Évolution de la composition du Conseil d'Orienta-tion Scientifique et Pédagogique (COSP) au 1^{er} septembre 2025 :</u> Nominations au sein du COSP par Mme La Présidente de l'Université de Poitiers : - Sophie Beltran-Bech (VP Orientation / Insertion) - Intégration au sein du COSP - Florent Blin (PEDAGOLAB) - Intégration au sein du COSP - Philippe Carré (VP Commission Recherche) - Maintien au sein du COSP - François Lecellier (IUT86) - Maintien au sein du COSP - Mathieu Leclerc (VP Accompagnement pédagogique / réussite étudiante) - Intégration au sein du COSP - Grégory Mousserion (Pôle FRE) - Intégration au sein du COSP Membres sortants du COSP suite à ces nominations : - Madame Valérie Lefeuvre (I-Médias) - Madame Julie Rançon (L&L) Nominations au sein du COSP par le Recteur de l'académie de Poitiers : - Monsieur Stéphane Gay (A-DASEN de la Vienne) - en remplacement de Monsieur Frédéric Artaud - Madame Marie Michalek (EAFC) - en remplacement de Madame Laëtitia Colder Il est précisé que, pour que le COSP soit complet, le CI devra désigner ses représentant(e)s au sein du COSP. Les statuts ne prévoyant pas la possibilité de siéger au sein des 2 instances. Denis Alamargot invite chaque partie représentée au sein du CI à proposer ses participant(e)s.	Non concerné
----------------------------------	--	----------------------------

Il est également indiqué que c'est parmi les membres représentant le CI que devra être élu(e) le/la Président(e) du COSP, le mandat actuel de Nicolas Vibert ayant atteint son terme. En conséquence, une élection devra être organisée au sein du COSP, afin d'élire une nouvelle présidence.

- Olga Otero fait remarquer que la nouvelle composition du COSP pose un problème de parité (les représentants nouvellement nommés étant majoritairement des hommes).

- En réponse à cette remarque, Denis Alamargot indique que la parité de l'instance s'évalue sur l'ensemble de sa composition.

Élections à venir des représentant(e)s des étudiant(e)s au Conseil d'Institut :

Les prochaines élections pour le renouvellement des représentant(e)s des étudiant(e)s auront lieu courant novembre 2025 (date en cours de définition par la présidence de l'université).

Collège F du CI : 4 sièges de représentants titulaires / 4 sièges de représentants suppléants

Durée du mandat : 2 ans (à partir de novembre 2025)

Modalités de vote : vote électronique possible durant 48h minimum

Des informations plus précises seront communiquées dès que possible
Un webinaire d'information sera proposé aux étudiant(e)s après l'annonce de l'ouverture des élections

Représentant(e)s des étudiants siégeant actuellement au CI :

- Monsieur Hugo ROTEAU - étudiant en DU 1er degré, site de la Vienne

Dossiers d'accréditation LPE - M2E : agendas

Agenda : dossiers d'accréditation à renvoyer

- **avant le 15 juin 2025** : envoi du pré-dossier d'accréditation de la LPE
- **avant le 30 septembre** : envoi du dossier d'accréditation de la LPE
- **avant le 30 octobre** : envoi du dossier d'accréditation des M2E (1D, 2D, EE)
- **avant le 30 mars** : envoi des annexes 2 du dossier d'accréditation des M2E (1D, 2D, EE)

Dates du Conseil d'institut et ordres du jour prévisionnels relativement à la réforme

- Lundi 15 septembre 2025 - 9h00-11h00 - vote dossier d'accréditation LPE
- Vendredi 26 septembre 2025 - 9h30-12h00 - vote dossier d'accréditation M2E (envoi le vendredi 19 septembre) (pour la CFVU UP du 9 octobre, avec envoi des documents le **2 octobre**)
- Vendredi 21 novembre 2025 - 9h30-12h00 - vote dossier maquettes LPE et M2E
- *Vendredi 5 décembre 2025 - 9h30-12h00 (si besoin de poursuivre la séance du 21 novembre).*

	- Vendredi 23 janvier 2026 - 9h30-12h00 - plans de formation au sein des maquettes - Vendredi 27 mars 2026 - 9h30-12h00 - vote dossiers d'accréditation complets - Vendredi 12 juin 2026 - 9h30-12h00 - ajustement pour la rentrée Dossiers d'accréditation LPE - M2E : GT COSP/CI Plusieurs Groupes de Travail : mixtes COSP/CI - pilotage et consultations - La question de la mise en stage - La question de la préparation au CRPE - La question du mémoire de recherche - La question des équipes pluricatégorielles Invitation prochaine aux deux instances de rejoindre les groupes - réunion de cadrage <u>Intérim concernant la mission UP de Séverine DEPOILLY :</u> Mme Severine Depoilly, en délégation CNRS pour l'année 2025-2026, ne pourra assurer sa mission de Référente Égalité - Diversité. - Mme Laetitia Perret assurera l'intérim depuis le site INSPE du campus d'Angoulême.	
--	--	--

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 26 septembre 2025 à 09h30, en salle des actes de l'INSPE de l'académie de Poitiers.